

Présents: André, Anne-Marie, Blaise, Christophe, Claudine, Fabienne, Fredy, Hans, Hans-Peter, Henri, Jean-Jacques, Marianne, Marie-France, Marlène, Olivier, Théo, Tomaso, Vincent, Willy, Yann, Thomas.

Excusés: Fabien, José.

I. AG D'ATTAC-SUISSE

1. Points administratifs

- 11 personnes annoncent qu'elles seront présentes.
- Qui peut participer à la traduction simultanée ? : Marianne ?
- Qui souhaite participer à la préparation de l'Autre Davos (qui aura lieu le 23.1.03) ? : ø ...
- Amendements : Thomas se charge de les rédiger.
- Rapport annuel d'ATTAC-NE : Thomas transmet à André le rapport fait au printemps passé, év. complété. André se charge d'en faire des photocopies.

André présente brièvement le rapport annuel d'ATTAC-CH : principales actions menées, problèmes d'organisation interne.

Marianne : Il faut demander que les dates des réunions de la coordination nationale soient fixées longtemps à l'avance (au moins 6 mois, voire pour toute l'année) : permet que tous soient au courant (et pas seulement les présents), permet une présence plus nombreuse car les agendas respectifs ne sont pas encore pleins.

Willy fera la demande à la coordination.

2. Motions sur l'organisation d'ATTAC-CH : 1 (plusieurs signatures) et 2 (ATTAC-GE)

André : Dans 1, manque un point sur l'organisation financière d'ATTAC-CH.

Henri : Dans les considérants de 1, manque l'idée de lutter pour la taxation des gains en capital, et en particulier de lutter contre le secret bancaire. Henri propose un texte d'amendement.

Et dans 1, considère irresponsable de proposer de nommer un secrétaire sans savoir comment financer ce poste ; pense qu'ATTAC n'a pas les moyens de payer un secrétaire, et que le mouvement doit donc plutôt s'organiser en employant, dans les sections qui en ont les moyens, des permanents cantonaux.

Thomas : Il faut se prononcer sur la nécessité ou non d'avoir un secrétaire national ; l'accepter signifie accepter de mettre en place une structure financière permettant de le payer.

Blaise : Il ne faut en tout cas pas qu'un secrétaire national dépende des sections les plus riches.

Hans-Peter : Dans 1, est-il judicieux d'inscrire que le poste de secrétaire n'existe que jusqu'à une date précise (fin juin 2003) ? il serait mieux de dire que les moyens à disposition ne permettent pas de dépasser un engagement de 6 mois par an.

Willy : Un secrétariat national est ce qui permettrait le mieux d'assurer une certaine continuité.

Marlène : Lors de l'AG, il faudra demander aux sections combien elles sont prêtes à payer pour un secrétariat national ; cela permettra de prendre une décision en connaissance de cause.

Marianne : Quelle est la « philosophie » de ces deux motions ?

André : ATTAC-GE fait sa proposition car se sent dans un cadre non-démocratique, et ne veut pas financer une structure dans laquelle les compétences décisionnelles ne sont pas clairement définies.

Blaise : L'effort de structuration voulu par ATTAC-GE est peut-être nécessaire, mais il est prématuré. Et en tous cas, la proposition faite ne permet pas d'assurer une bonne représentativité démocratique des régions linguistiques.

Jean-Jacques : Il est tout de même délicat de mettre les 2 propositions en opposition complète, puisqu'elles ne comportent pas tous les mêmes points.

[Rappel : les décisions de cette AG extraordinaire d'ATTAC-NE sont uniquement indicatives ; chaque membre qui sera présent à l'AG d'ATTAC-CH est libre de son vote.]

Décisions :

- Amendement de **1**, demandant l'inscription de la lutte pour la taxation des gains en capital et contre le secret bancaire **[texte : voir avec Henri]** : accepté.
- Soutien de l'idée de se doter d'un secrétaire national : 14 pour.
Soutien de l'idée de maintenir une organisation décentralisée (permanents cantonaux là où c'est possible) : 2 pour.
Abstentions : 3.
- Motion **1** : 14 pour.
Motion **2** : 0 pour.

3. Motions sur les services publics : **3 (Alessandro) et **4** (André)**

Hans-Peter : Dans **3**, le point 2.2. est à modérer : il est exagéré et simpliste de dire que la « gauche traditionnelle » (i.e. le PS) est le moteur de la privatisation ; et il faut se dire que nous avons besoin du PS pour assurer la défense du service public.

André : Dans la suite de ce point, mobilisation des salarié-e-s et usagers/-ères n'est pas à opposer au lobbying politique. Phrase à supprimer.

Marianne : L'idée de l'importance de l'alliance entre salarié-e-s et usagers/-ères est à retenir.

André : En ce qui concerne **4**, la question se pose de savoir si ATTAC a les moyens de faire inscrire dans la constitution la protection des services publics. Des soutiens seront absolument nécessaires.

Thomas : Lancer une initiative paraît être une bonne manière d'entamer le débat et de pousser les forces en présence à se prononcer.

Claudine : On ne peut que être d'accord avec la motion **4** ; correspond bien aux buts et à la fonction d'ATTAC.

Henri : Soutien **4**, car il faut maintenant provoquer le débat afin que les positions soient clarifiées et que l'on puisse constituer un bloc de défense des services publics.

Blaise : L'idée de la gratuité de la formation et des transports doit être discutée ; peut être un élément dangereux dans le débat. Il ne faut pas vouloir tout mettre dans un texte d'initiative.

Vincent : Il y a deux points différents dans **4** : la propriété des services, et leur gratuité. Il serait plus judicieux de se concentrer sur la question de la propriété.

Marianne : Il est bien de maintenir ces deux aspects, du moins dans le lancement du débat : ils permettent de bien poser la question de ce qu'est ou doit être un service public répondant à un besoin fondamental, qui doit être au cœur des discussions. Cette vision « globale » de la question est la force d'ATTAC (cf. la question de l'eau).

Hans-Peter : Faisons attention à l'unité de la matière si nous lançons une d'initiative.

André : Cette motion a pour but de lancer le débat. Si par la suite il y a des négociations, il sera bien assez tôt pour tempérer le texte en question.

Olivier : Et la gratuité de la santé, etc. ?

Claudine : propose d'amender **4** en en retirant, pour l'instant, l'idée de gratuité.

Décisions :

- Amendement de **3**, demandant la reformulation du point 2.2. : « ces mobilisations ont montré que la lutte pour le maintien des services publics peut rencontrer un réel écho en Suisse aujourd'hui. Dans ce sens, il est apparu qu'une campagne qui lie une mobilisation de secteurs de salarié-e-s et d'usagers/-ères à un effort pédagogique d'information peut avoir un impact considérable. » : accepté.

Motion **3** ainsi amendée : acceptée.

- Motion **4** : maintien de l'idée de gratuité : 9

Retrait de l'idée gratuité : 8

Soutien global de la motion : accepté.

4. Motion sur la taxe Tobin : 5

Hans-Peter : On ne peut pas tout faire : l'idée est juste, mais si **4** passe, on ne pourra pas aussi mener une initiative sur la taxe Tobin.

Christophe : C'est un peu tôt, après le récent échec de l'initiative pour la taxation des gains en capital.

André : Mais ATTAC ne peut pas s'opposer à une telle motion, qui met en avant une des idées qui est à la base même du mouvement.

Hans : Se pose la question de la possibilité d'instaurer une taxe Tobin dans un seul pays...

Henri : Il faut parler de taxation du capital plutôt que de taxe Tobin ; la réflexion doit porter sur la taxation des spéculations.

Hans : C'est juste, mais c'est autre chose que la taxe Tobin.

Henri : Il faut faire attention que ne sorte pas de l'AG l'idée que « ATTAC a décidé de lancer une initiative sur la taxe Tobin ».

Yann et Marianne : Il faut mettre dans ce texte que nous regrettons le rejet de l'initiative sur la taxation des gains en capital.

Plusieurs personnes : Il faut retirer du texte la mention du lancement d'une initiative.

Décisions :

- Amendement de **5**, demandant la reformulation du dernier paragraphe : « L'Assemblée générale d'ATTAC-Suisse regrette le rejet de l'initiative "Imposition des gains en capital". Elle décide de s'engager afin de relancer le débat sur la taxation des transactions financières, notamment sur la taxe Tobin. Dans ce but, les sections cantonales prendront des contacts avec les organisations, associations, partis politiques de chaque canton susceptibles de s'engager en faveur d'une telle taxation et de débattre de la finance globalisée. » : accepté.

Motion **5** ainsi amendée : acceptée.

5. Motion sur les multinationales : 6

Décision :

- Motion 6 acceptée.

6. Motion sur le mouvement alter-mondialiste : 7

André : Motion qui vise à ce que les décisions prises jusqu'ici par la coordination suisse soient ratifiées par l'AG.

Décision :

- Motion 7 acceptée.

7. Motion sur la guerre : 8

Yann : Ne faudrait-il pas plutôt mettre comme titre : la mondialisation *de* la guerre ?

Décision :

- Motion 8 acceptée.

8. Motion sur la CCIPPP : 9

Willy et Blaise : Il serait bien de mentionner que nous condamnons la violence des *deux* camps.

Claudine : Motion qui ne porte pas à proprement parler sur la condamnation de la violence, mais sur la participation ou non d'ATTAC à la CCIPPP.

Hans-Peter : Ce qui se trouve à la fin du texte est suffisant pour dire qu'on s'oppose à toute violence; évitons d'amender ce texte pour éviter de s'engager dans un débat sans fin !

Tomaso : est intéressé à participer à une mission civile en Palestine; regarde avec Claudine.

Décisions :

- Amendement de 9, demandant qu'une phrase condamnant la violence et des Israéliens et des Palestiniens soit rajoutée : 4 pour, mais majorité pour maintien du texte dans sa version non modifiée.

Motion 9 non amendée : acceptée.

II. CAMPAGNE DE VOTATION SUR LA REVISION DE LA LACI

Blaise : Participera, en son nom propre, à la conférence de presse du 25.10.02 sur cette question.

Fabienne : Les questions sont les suivantes : ATTAC-NE accepte-t-elle de participer financièrement à cette campagne ? Et participe-t-elle à la conférence de presse ?

Henri : Est pour que nous participions à cette campagne : la révision de la LACI attaque les plus démunis; or ATTAC a pour but de défendre « l'aide aux citoyen·ne·s ».

André : Accepte de prendre part à la conférence de presse.

Décisions :

- Soutien financier (montant à déterminer ultérieurement) : accepté.
- Participation à la conférence de presse : acceptée.

III. CAMPAGNE DE VOTATION SUR L'INITIATIVE DE L'UDC SUR L'ASILE

Hans-Peter : Une conférence de presse est prévue, en principe le 30.10.02.

André : On ne peut hélas pas intervenir sur tout. Plutôt faire un communiqué ?

Henri : Les flux migratoires sont aussi fortement liés à la mondialisation, or ATTAC cherche à soutenir les victimes de celle-ci. On est donc là dans un domaine qui entre dans les buts de notre mouvement.

Marianne : Les sondages sont très pessimistes. Il faut donc s'engager dans cette campagne, et participer à la conférence de presse. Le communiqué de presse est qqch d'un peu hybride.

Décisions :

- Participation à la conférence de presse : acceptée; par Marianne ou Fabienne.
- Soutien financier (montant à déterminer ultérieurement) : accepté.

IV. ACTION CONTRE L'INITIATIVE DE LA CNCI

La CNCI met actuellement la pression pour faire voter son initiative.

André : L'Etat prévoit un budget déficitaire de 44 mio., et y soustraire encore 70 mio. de rentrées fiscales serait une catastrophe.

Nous avons fait une bonne campagne préparatoire. Il faut poursuivre. Il faut s'allier les partis de gauche.

Fabienne : Nous maintenons donc le groupe de travail qui s'occupe de cette thématique.

Thomas : Le communiqué de presse sur cette question a-t-il été envoyé ? Ne croit pas. A vérifier.

V. PROPOSITION DE CONFERENCE DE M. DELAPROUVE [?]

Conférencier traitant de l'AGCS, invité par les AMD de Genève et par ATTAC-FR.

Demande si nous pouvons organiser une conférence à Ntel le 20 ou le 22.11.02.

Décision : pas possible, car se "télescope" avec la conférence des AMD du 21.11.02 (cf. infra).

VII. MacDo

Fabienne : Nous avons reçu un appel au boycott de MacDo qui s'est "allié" à l'UNICEF pour sponsorisé la Journée mondiale de l'enfance du 20.11.02.

André : Les jeunes du Parlement des Jeunes de CdF cherche à savoir comment on peut organiser une action à cette occasion.

Jean-Jacques est prêt à y participer à CdF; Willy y réfléchit pour Ntel; Claudine essaie de trouver des contacts dans les écoles du bas.

ATTAC-NE signera la lettre condamnant ce sponsoring envoyée à l'UNICEF.

VIII. FSE

5 personnes de NE déclarent qu'elles se rendront à Florence.

Fabienne : Signale que les accords de Schengen risquent d'être suspendus durant le Forum.

IX. POSTE

Trop tard pour discuter de la nouvelle du jour annonçant des licenciements massifs; mais question à reprendre au prochain comité.

Voir avec les syndicats ce qu'ils vont faire.

X. CONFERENCE AMD

21.11.02, 19h30, Faculté des lettres, Ntel : conférence organisée par les AMD sur la situation en Palestine et le travail qu'y font les missions civiles.

XI. MANIFESTATION CONTRE LA GUERRE

2.11.02, 14h00, Berne (Helvetiaplatz) : manifestation contre la menace de guerre en Irak.

Prochain comité : mardi 26.11.02, 20h00, chez Thomas Perret, Préels 28, 2036 Cormondrèche (maison rose du côté ouest du terminus du bus n° 1 ; entrée par un petit portail qui débouche dans un jardin), tél. 032 730 63 20.

A l'ordre du jour : élaboration du programme d'action de l'année à venir.

Th. Perret / 25.10.02